

DÉCISION DU MAIRE N° 2022-040

**AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VÉRIFICATION PERIODIQUE
DES ÉQUIPEMENTS SCÉNIQUES DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN POHER**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le projet de signature d'une convention avec la société Bureau Veritas Exploitation pour la vérification réglementaire de la solidité des structures, du levage et des accroches, de l'électricité, de la sécurité du public : ERP, de l'assistance lors de la Commission de Sécurité.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la Municipalité d'Ablon-sur-Seine et la société Bureau Veritas Exploitation.

DÉCIDE

La signature d'une convention de prestation de services avec la société Bureau Veritas Exploitation.

Cette convention est souscrite pour une durée d'une journée, le vendredi 16 septembre 2022.

Les conditions financières sont définies comme suit : 2 772,00 € TTC, sur présentation de facture.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 011, charges générales, du budget communal sur la ligne : CEREM/024/6156.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier Principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 7 septembre 2022


ERIC GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine